7 LE TABLEAU SYNOPTIQUE

AXES D'INTERVENTION	PRINCIPALES STRATÉGIES	CIBLES DE RÉSULTATS[25]
ENJEU 1 : L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre et le chômage coexistent		
ORIENTATION 1	**ACCÉLÉRER L'INSERTION EN EMPLOI DES PERSONNES PRÊTES À INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL**	■ Nombre de postes vacants signalés au Service national de placement : 550 000 ■ Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi (SPE), participants de l'assurance-emploi : 136 500 ■ Nombre de participantsde l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des SPE : 50 900 ■ Prestations non versées par l'assurance-emploi à la suite d'une intervention des SPE visant un retour en emploi : 200,0 M$ ■ Nombre de nouveaux participants aux interventions des SPE : 282 500 ■ Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des SPE : 142 600 ■ Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention des SPE : 50,5 %
Une information sur le marché du travail facilement accessible et adaptée aux besoins des différents utilisateurs	■ Explorer les façons d'adapter et de faciliter l'utilisation de l'information sur le marché du travail (IMT) par les différents utilisateurs ■ Mieux faire connaître l'information sur le marché du travail pour orienter les choix professionnels	
Des services de placement et de soutien à la recherche d'emploi pour l'insertion en emploi	■ Faire connaître les outils en ligne pour faciliter la recherche d'emploi ■ Favoriser l'accès aux services d'aide en matière de recherche d'emploi	
L'intervention auprès des personnes qui ont besoin d'une aide ou d'une formation d'appoint	■ Assurer le repérage et la référence vers Emploi-Québec des participantes et des participants de l'assurance-emploi qui courent le risque de voir la durée de leur chômage se prolonger ■ Renforcer les mécanismes de suivi auprès des personnes sans emploi à la suite de leur participation à un comité d'aide au reclassement	
Le soutien à la mobilité intrarégionale, interrégionale et professionnelle de la main-d'œuvre	■ Favoriser une plus grande mobilité professionnelle et géographique, notamment grâce à la reconnaissance des compétences, à l'information sur le marché du travail et au Placement en ligne ■ Poursuivre, en collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, les initiatives favorisant une régionalisation de l'immigration dans les régions aux prises avec une rareté de main-d'œuvre ■ Promouvoir les métiers et professions des secteurs à plus haute valeur ajoutée et soutenir notamment le reclassement de la main-d'œuvre ■ Encourager les initiatives visant à aider les travailleuses et travailleurs saisonniers à demeurer en emploi, notamment par une plus grande complémentarité entre les secteurs industriels	
ORIENTATION 2	**FAVORISER L'INSERTION EN EMPLOI DE LA CLIENTÈLE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE ET DES PERSONNES FAISANT PARTIE DES GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL**	■ Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée : 75 % ■ Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base : 27 000 ■ Nombre de nouveaux participants aux interventions des SPE, clientèle des programmes d'assistance sociale : 102 500 ■ Nombre de participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des SPE : 44 000 ■ Taux d'emploi des participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention des SPE : 42 % ■ Nombre de nouveaux participants aux interventions des SPE, personnes immigrantes : 50 000 ■ Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention des SPE : 45 % ■ Prestations non versées par l'aide financière de dernier recours à la suite d'une intervention des SPE visant un retour en emploi : 135,2 M$ ■ Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi : 10 500 ■ Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre : 6 458 ■ Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours : 82 000 ■ Proportion des demandes d'aide financière de dernier recours traitées dans un délai de cinq jours ouvrables : 85 % ■ Taux d'exactitude monétaire dans le traitement administratif des dossiers actifs des services de solidarité sociale : 97 %
La mobilisation, la préparation et l'accompagnement des clientèles présentant des obstacles à l'emploi	■ Poursuivre la mise en œuvre d'approches proactives auprès des groupes de personnes sous-représentés sur le plan de l'emploi ■ Soutenir et accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation professionnelle, de qualification et d'intégration au marché du travail ■ Contribuer à favoriser l'intégration au marché du travail des personnes immigrantes ou issues des minorités visibles ■ Soutenir les travailleuses et travailleurs expérimentés dans leur recherche d'emploi et faciliter leur insertion et leur maintien en emploi ■ Favoriser l'intégration au marché du travail des femmes en poursuivant notamment les actions de la Stratégie d'intervention d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine ■ Poursuivre les actions de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées ■ Soutenir, en complémentarité des partenaires concernés, les actions visant le développement des compétences de la main-d'œuvre autochtone ■ Mettre en œuvre les actions de l'entente interministérielle entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Sécurité publique visant le développement de l'employabilité, l'intégration et le maintien en emploi des personnes judiciarisées	
Des interventions proactives d'aide au placement adaptées aux besoins des différentes clientèles	■ Adopter des approches d'aide au placement auprès des personnes qui terminent leur participation à une mesure active ■ Développer et mettre en place des services d'assistance au placement pour répondre aux besoins de certaines personnes	
L'accompagnement des entreprises pour l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée	■ Accroître, par l'entremise des services-conseils aux entreprises, la sensibilisation des employeurs à l'importance d'embaucher des groupes de personnes sous-représentés sur le marché du travail ■ Soutenir les entreprises en vue du maintien en emploi et de l'embauche de personnes expérimentées, en leur permettant, entre autres, d'explorer de nouvelles façons d'adapter leur milieu de travail ■ Documenter les pratiques des employeurs, dans les milieux favorables aux chercheuses et chercheurs d'emploi, au regard de l'intégration des personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail ■ Maximiser l'utilisation des divers leviers pour l'intégration réussie des personnes sur le marché du travail	
ORIENTATION 3	**CONTRIBUER À STRUCTURER ET À ADAPTER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ENTREPRISES, FAVORISANT AINSI UNE AMÉLIORATION DE LEUR PRODUCTIVITÉ**	
Le soutien à la gestion des ressources humaines dans les entreprises dans une perspective innovante adaptée aux nouvelles réalités du marché du travail	■ Sensibiliser les entreprises à l'importance d'adapter leur gestion des ressources humaines ■ Réviser l'offre de service aux entreprises	
La collaboration aux stratégies régionales et sectorielles	■ Élaborer avec les partenaires les stratégies d'intervention appropriées pour les secteurs ou les régions qui auront été désignés par le gouvernement comme étant prioritaires ■ Collaborer à la Stratégie d'accélération des projets d'entreprises performantes (PerforME) ■ Contribuer à la mise en œuvre de la politique d'intervention sectorielle de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) intitulée *Agir en concertation : un atout pour l'avenir* ■ Poursuivre la collaboration à la mise en œuvre des nouvelles stratégies gouvernementales telles que la Stratégie de développement de la filière québécoise en aluminium et la Stratégie maritime ■ Contribuer au développement du Nord québécois, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Société du Plan Nord.	

25. Indicateurs prévus dans la Convention de performance et d'imputabilité d'Emploi-Québec.

AXES D'INTERVENTION	PRINCIPALES STRATÉGIES	CIBLES DE RÉSULTATS
ORIENTATION 4	**PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**	
Le développement et la reconnaissance de la main-d'œuvre sans emploi dont le manque de qualification représente un obstacle à l'intégration en emploi	■ Soutenir financièrement les efforts en matière de formation et de qualification de la main-d'œuvre sans emploi en prêtant une attention particulière à la formation qualifiante ■ Favoriser, en collaboration avec le réseau de l'éducation, l'utilisation des processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences ■ Contribuer à la mise en place de dispositifs qui favoriseront l'organisation de stages en milieu de travail	
Le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en emploi	■ Soutenir financièrement les efforts en matière de qualification de la main-d'œuvre en emploi faiblement qualifiée ou à risque de perdre son emploi ■ Poursuivre la mise en œuvre de l'initiative Investissements-compétences ■ Aider les entreprises à remplir leurs obligations en matière de qualification professionnelle liées à l'exercice de certains métiers ou de certaines fonctions ■ Promouvoir l'utilisation et le développement des stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ■ Participer au développement des secteurs industriels les plus prometteurs et créateurs d'emplois, notamment par un soutien en matière de formation de la main-d'œuvre pour les projets économiques d'envergure	
ENJEU 2 : L'autonomie financière pour le plus grand nombre de personnes, la gestion rigoureuse des programmes d'assistance sociale et la mobilisation pour la solidarité sociale		
ORIENTATION 5	**INTERVENIR DANS UNE PERSPECTIVE D'INSERTION EN EMPLOI AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ, TOUT EN ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES ADMISES AUX PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE**	
Le soutien et l'accompagnement des prestataires d'une aide financière de dernier recours dans une perspective de mise en mouvement et d'insertion en emploi	■ Renforcer les actions en vue de prévenir les entrées au programme d'aide sociale, en favorisant l'accès aux mesures et services d'emploi ■ Offrir de l'aide et de l'accompagnement social aux prestataires d'une aide financière de dernier recours ■ Poursuivre la Stratégie d'intervention renforcée auprès des prestataires d'une aide financière de dernier recours en ciblant les personnes qui ont la capacité d'intégrer le marché du travail	
La collaboration à la mobilisation et à l'engagement des différents acteurs de la société québécoise dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	■ Participer à la réflexion entourant la réalisation du troisième plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ■ Poursuivre la collaboration à la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité avec chacune des régions et avec les organisations autochtones ■ Collaborer à la réalisation des actions sous la responsabilité d'Emploi-Québec dans le cadre de la Politique nationale de lutte contre l'itinérance et de son plan d'action	
Le soutien financier aux personnes et aux familles démunies conformément au cadre législatif et réglementaire	■ Accorder une aide financière aux personnes et aux familles démunies dans le cadre des programmes d'assistance sociale et des programmes spécifiques ■ Prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les clientèles vulnérables (les personnes itinérantes, les personnes judiciarisées, les jeunes issus des centres jeunesse) aient accès à l'aide financière de dernier recours lorsqu'elles y ont droit	
La saine gestion des fonds publics	■ Mettre en œuvre une stratégie de gestion des risques inhérents aux dossiers d'aide financière de dernier recours ■ Poursuivre la stratégie d'assurance qualité relative aux sommes versées dans le cadre des programmes et mesures ■ Assurer le maintien de la qualité des services à la clientèle par un suivi attentif des résultats, en remplissant les engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	
ENJEU 3 : L'adaptation organisationnelle d'Emploi-Québec aux besoins de la clientèle et du marché du travail, ainsi qu'aux changements de l'environnement interne		
ORIENTATION 6	**POURSUIVRE L'ADAPTATION DE LA PRESTATION DE SERVICES, L'ORGANISATION TERRITORIALE D'EMPLOI-QUÉBEC ET L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS DE TRAVAIL**	
L'adaptation de la prestation de services aux besoins de la clientèle, dont la diversification des modes de prestation de services	■ Concevoir des modes de prestation de services diversifiés à l'intention de la clientèle et lui en faciliter l'accès ■ Poursuivre la simplification des normes et des processus opérationnels	
La contribution au développement d'un nouveau modèle de présence territoriale en lien avec l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services	■ Participer à l'élaboration et à la mise en place d'une prestation intégrée des services gouvernementaux afin de mieux répondre aux besoins des citoyennes, des citoyens et des entreprises ■ Poursuivre la mise en œuvre du plan de déploiement territorial afin de proposer aux clientèles des services gouvernementaux simplifiés, harmonisés et offerts à proximité	
Le développement et la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines	■ Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la santé et de la qualité de vie au travail, ainsi que la mise en œuvre du Plan de gestion de la relève ■ Développer et maintenir les compétences du personnel en misant sur la diversité et l'accessibilité de la formation	
ORIENTATION 7	**AGIR AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES POUR UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE AUX BESOINS DES CLIENTÈLES ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL**	
Le soutien des partenaires à l'intégration réussie des personnes au marché du travail	■ Renforcer la concertation avec les partenaires sur les plans national et régional, afin d'assurer la cohérence de l'intervention ■ Apporter le soutien requis à la CPMT dans son rôle de définir les besoins en développement de la main-d'œuvre, en adéquation avec les besoins des entreprises et les perspectives du marché du travail, notamment en matière d'IMT ■ Resserrer la collaboration entre les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de main-d'œuvre, les comités consultatifs et les comités d'intégration et de maintien en emploi	
ORIENTATION 8	**POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DES INTERVENTIONS DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI**	
La collaboration des partenaires concernés pour l'appui à la persévérance des participantes et participants aux mesures actives	■ Procéder à la mise en œuvre et au suivi des pistes d'action ayant été ciblées en matière de persévérance et de réussite des participantes et participants aux mesures d'emploi ■ Élaborer et diffuser un répertoire national des bonnes pratiques en matière de persévérance	
L'intégration adéquate de l'IMT dans les tâches des intervenantes et intervenants et dans les processus de prise de décision	■ Soutenir l'amélioration qualitative et la diversité de l'information sur le marché du travail en améliorant les produits ■ Poursuivre une vigie soutenue de l'activité économique et du marché du travail afin d'être en mesure de réagir rapidement à tout mouvement inhabituel pouvant avoir une incidence sur le marché du travail ■ Améliorer l'offre d'information sur le marché du travail pour le renforcement de l'adéquation entre la formation scolaire, professionnelle et technique et les besoins du marché du travail	
L'arrimage entre les services aux individus et les services aux entreprises	■ Poursuivre les initiatives visant à favoriser les rencontres entre les employeurs et les chercheuses et chercheurs d'emploi ■ Renforcer les liens entre les services aux individus et les services aux entreprises dans une perspective de placement de la clientèle ciblée	